

JUIN 2001

N°2

Le Journal des Pères

Bulletin d'information du Mouvement Valaisan de la Condition Paternelle
Association de défense des droits des pères



Sommaire

Nouvelles du MVCP	Pages 5-6-7
Enfants à la barre	Page 8
Le coin des enfants	Pages 10-11
Livre: Peut-on être une bonne mère ?	Page 12
Interview de Christine Olivier	Page 13
Mots d'enfants	Page 16
Que deviennent les enfants du divorce ?	Page 17
Les familles de A à Z : U comme Utopie	Page 20

Adresses utiles

Mouvements de la Condition Paternelle

MCP-GENEVE

3, rue Michel-Chauvet
1208 GENEVE
Tél: (022) 346 74 00
e-mail: mcp.genève worldcom.ch.
Permanence: lundi-vendredi
9 h – 18 h
Accueil sur R -V
Secrétaire permanent: Hans Lehmann

MVCP VALAIS

Case postale
1870 MONTHEY 2 Ville
Tel: 0878 802 903
Permanence tel.:
mercredi 18h-20
dimanche 18h-20h
e-mail : mvcp@bluewin.ch
Président: Laurent Mastromauro

MCP-NEUCHATEL

Case Postale 261
2034 PESEUX
Tel: (032) 731 55 38
Président: M. J. Cognard

ASSOCIATION JURASSIENNE MCP

Champ-Hulays 13
2854 BASSECOURT
Tel: (032) 426 79 25
Président: Raymond Girardin

FRIBOURG

Pas de MCP
Voir sous médiation familiale

MCP- VAUD

Activités suspendues

Médiation Familiale

VALAIS

Institut de Médiation Générale et Familiale
M. Claude Rossier Tél. (079) 409 14 87
C.P. 2249 Fax (027) 323 14 87
1950 SION 2

GENEVE

Maison Genevoise des MEDIATIONS
40, rue du Stand Tél/Fax: (022) 320 59 94
1204 GENEVE

FRIBOURG

Médiation Familiale
M. Guy Zen Ruffin Tél. (026) 322 21 42
1 ch. des Violettes Semaine 16h30-21h
1722 BOURGUILLON Samedi sur demande

VAUD

Médiation familiale LAUSANNE
Rumine 2 (021) 341 90 70
1005 LAUSANNE Perm. Lundi
9h-11h30 (021) 864 40 96
Antenne **BEX**
Centre Social Régional (024) 463 03 63
Antenne **YVERDON**
Centre Social Régional (024) 423 69 00

NEUCHATEL

Médiation familiale (032) 725 05 66
39, av. de la gare
2000 NEUCHATEL

Editorial

L'année 2001 est l'année du bénévolat.

Pourtant il vaut la peine de se demander comment le bénévolat se porte. Si ce besoin de reconnaissance se fait criant c'est aussi parce que de plus en plus d'associations ont de la peine à exister. Il semble bien que nous soyons moins prêts à donner de notre temps pour la communauté et que nous nous laissons gagner par l'individualisme ambiant.

Au sein du comité des Mouvements de la Condition Paternelle, nous n'échappons pas à la règle. Et si notre souci premier est toujours nous battre pour une égalité parentale, nous devons bien souvent le faire simplement pour exister. Comme dans beaucoup d'autres associations, pour chacun de nos membres, il est parfois difficile de trouver du temps à consacrer au Mouvement. Les moments que nous passons ensemble sont toujours très agréables, c'est pour chacun la possibilité d'échanger, de réfléchir, de rire aussi sur ce qu'est aujourd'hui la condition de père dans notre société. Alors si ça vous tente venez nous rejoindre, nos coordonnées se trouvent sur la page de gauche.

Dans le courant de l'année 2000, nous avons fait plusieurs constats. Premièrement, le comité du Mouvement Valaisan de la Condition Paternelle arrivait tant bien que mal à maintenir la fréquence de ses réunions, et bien souvent, seules deux ou trois personnes étaient présentes aux séances de comité.

Ensuite, depuis le printemps 1999, le Mouvement de la Condition Paternelle du canton de Vaud avait carrément suspendu ses activités. En automne dernier nous avons donc eu l'idée de convoquer tous les membres des cantons Vaud et Valais, pour une assemblée extraordinaire commune, à Bex, ville située à mi-chemin entre les deux capitales de nos cantons. Douze personnes étaient présentes. Depuis, quatre autres se sont jointes à nous (*voir liste p. 5*) et nous nous réunissons régulièrement au rythme d'une rencontre par mois.

Lors de ces rencontres nous avons défini onze champs de travail qui nous paraissaient essentiels pour poursuivre les buts que notre mouvement s'est fixés (*voir pages 6-7*).

Bien sûr, nous continuons de penser que la publication régulière d'un journal est très importante pour garder un contact étroit avec les membres du Mouvement. Cela permet aussi à chacun de se tenir au courant de l'évolution des mentalités en ce qui concerne la place des pères dans notre société. C'est également un bon moyen pour faire connaître un peu plus le Mouvement de la Condition Paternelle.

Nous espérons donc que vous aurez du plaisir à prendre de nos nouvelles, et nous vous souhaitons à tous une agréable lecture et un très bel été.

Pour l'équipe de rédaction

Philippe Etter

adam, père au foyer (de Brian Basset, paru dans Humour Libre chez Dupuis)

Nouvelles du MVCP-Valais

COMITE ET PERSONNES DE CONTACT DU
MOUVEMENT VALAISAN DE LA CONDITION PATERNELLE

Président

MASTROMAURO Laurent
1890 St-Maurice

GERMANIER Jean-René
1963 Vétroz

JORDAN Jean-Daniel
1891 Massongex

ALBERTINI François
1020 Renens

GAIMARD Denis
1004 Lausanne

GENTON Philippe
1870 Monthey

MOOTOOCURPEN Barlen
1004 Lausanne

CUSINAY Alain
1066 Epalinges

Vice-président

PATTARONI Laurent
1870 Monthey

ETTER Philippe
1004 Lausanne

DANIEL Jean

FERNANDES Philippe
1800 Vevey

GOESSI Bernard
1896 Vouvry

IMHOF François
1893 Muraz

VALENZ Felipe
1028 Préverenge

GONVERS Miche
1004 Lausanne

adam, père au foyer (de Brian Basset, paru dans Humour Libre chez Dupuis)

Nouvelles du MVCP-Valais

Après l'assemblée extraordinaire du jeudi 9 novembre 2000, les membres du MVCP intéressés à s'engager activement pour le Mouvement se sont réunis cinq fois à raison d'une fois par mois. Au cours de ces réunions nous avons élaboré une liste de différentes actions que nous jugeons nécessaire de mettre sur pied ou de maintenir. Un groupe de travail s'est attaché à chacun de ces différents domaines.

1. Association MCP Vaud-Valais

Responsable: Laurent Mastromauro

But: réfléchir et agir sur les manières les plus simples de réunir les forces des deux Mouvements .

2. Contacts presse et médias

Responsable: Jean-René Germanier

But: coordonner les relations avec la presse.

3. Publication du Journal des Pères

Responsable Philippe Etter

Le résultat vous l'avez sous les yeux.

4. Relations avec les milieux juridique, politique et associatif

Responsable: Jean-René Germanier

Buts: contribuer à mieux faire connaître notre existence auprès des milieux juridique et politique, établir un lien avec les associations poursuivant un but similaire et/ou militant pour la défense des droits des enfants.

5. Ecoute, permanences, entretiens individuels

Responsable: Laurent Mastromauro

Buts: assurer une permanence téléphonique, organiser des entretiens individuels avec les pères qui en font la demande, réfléchir à la possibilité de mettre sur pied un bureau de permanence MVCP.

6. Gestion de l'association, secrétariat, comptabilité

Responsable: Laurent Mastromauro

Buts: mettre à jour les fichiers d'adresses, assurer la comptabilité de l'association, organiser les séances de comité, réunions et assemblées générales, archiver les documents du mouvement.

7. Papa-contact

Responsable: Jean-Daniel Jordan

Buts: permettre, par le biais d'une rencontre mensuelle régulière dans un lieu public (café, restaurants,...), des échanges informels entre membres du Mouvement ainsi qu'avec toute autre personne intéressée par les buts que poursuit notre Mouvement

8. Organisation des fêtes

Responsable: François Albertini

Buts: organiser des réunions de loisirs pour les membres et des fêtes officielles (par ex. la fête des pères) pour faire mieux connaître notre mouvement.

9. Groupe de réflexion

Responsable: Laurent Mastromauro

Buts: réfléchir sur différents sujets tels que droit de visite, implication du père dans une décision d'avortement, place du père dans notre société; travailler sur des points précis comme l'établissement d'une liste d'avocats travaillant dans le sens de notre Mouvement ou l'élaboration d'une convention type pour régler les effets accessoires du divorce.

10. Site Internet

Responsable: Philippe Fernandez

But: créer un site MCP sur Internet et le maintenir à jour.

11. Réseau d'entraide

Responsable: François Albertini

Buts: créer des réseaux ou établir des liens avec des réseaux existants, qui puissent venir en aide aux pères qui en font la demande, dans des domaines aussi divers que aide au ménage, organisation d'activités pour les enfants, système de garde d'urgence, etc.

Si vous souhaitez prendre contact avec l'un ou l'autre de ces groupes, écrivez ou téléphonez, nous vous communiquerons volontiers les coordonnées du responsable.

Enfants à la barre

Instaurée l'an dernier, la nouvelle loi sur le divorce prévoit l'audition obligatoire des enfants. La pratique montre les limites de l'exercice.

De la loi à la pratique, tour d'horizon en quatre questions.

Pourquoi une audition obligatoire ? L'objectif est double. D'une part, elle donne aux enfants l'occasion de faire valoir leur point de vue. Ensuite, elle peut révéler des problèmes familiaux insoupçonnés, même si, à ce jour, rares sont les juges qui ont été confrontés à ce cas de figure.

Comment se déroule l'audition ? Selon une règle d'or : ne jamais amener l'enfant à choisir entre sa mère et son père, au risque d'engendrer un conflit de loyauté.

Quel est le poids des paroles de l'enfant ? C'est un élément à verser au dossier, sans plus, déclare un juge à Sion. Exemple d'un jeune Lausannois qui avait émis le souhait de vivre avec son père. Le magistrat ne l'a pas suivi et l'a confié à sa mère. Raison ? "Pratiquement, le père ne pouvait pas s'en occuper. Il faut se rendre compte qu'un enfant de 9 ou 10 ans ne sait pas forcément où est son bien", se justifie le président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne.

L'audition obligatoire, est-ce bien utile ? La majorité des parents est réticente. Ils préféreraient tenir leur progéniture à l'écart. La loi suisse est allée plus loin que la Convention internationale des droits de l'enfant, dont elle s'inspire. Sans oublier que, même si une majorité des juges prend soin d'aménager un cadre accueillant, le passage au tribunal peut se révéler traumatisant, déclare un juge à Sion.

Disparités cantonales

Fribourg : La loi est appliquée au bon vouloir de chaque juge. Exemples: dans le district de la Veveyse, audition systématique dès l'âge de 7 ans. District de la Sarine: audition facultative dès 12 ans, si le juge l'estime nécessaire.

Genève : Pas de limite d'âge. Audition systématique par le Service de pro-

tection de la jeunesse, comme c'est le cas depuis longtemps dans le canton. Seule nouveauté: les enfants sont désormais informés qu'ils peuvent demander une audition auprès du juge.

Jura : Entre 6 et 12 ans, audition systématique par un assistant social. Après 12 ans, audition facultative, sauf si l'enfant en fait la demande ou si le juge l'estime nécessaire.

Neuchâtel : Audition systématique dès 9-10 ans, en principe par le juge, hors de la salle d'audience.

Valais : Audition systématique dès 6 ans, en principe par le juge, dans un cadre "non formel".

Vaud : Audition systématique dès 11 ans, en principe par le juge, dans une salle réservée à cet effet.

Philippe Fernandès, résumé d'un article paru dans – TV 8 en 2001

adam, père au foyer (de Brian Basset, paru dans *Humour Libre* chez Dupuis)

Le coin des enfants

La recette du vendredi soir

Les galettes de patates

Pour 4 personnes, il te faut :

4 pommes de terre moyennes
1 cuillerée à soupe de beurre
2 œufs
1 oignon
1 cuillère à soupe d'huile
8 tomates cerises lavées
sel, poivre



- 1) Épluche et râpe les pommes de terre crues dans une assiette creuse à l'aide d'une râpe à gros tours. Égoutte le jus en séchant avec un papier absorbant.
- 2) Épluche et coupe l'oignon en petits morceaux. Dans un saladier, mélange les pommes de terre râpées, l'oignon, les deux œufs entiers, le sel et le poivre.
- 3) Fais chauffer doucement le beurre et l'huile dans une grande poêle. Verse le mélange sans te brûler. Aplatis-le avec une cuillère en bois.
- 4) Avec ta cuillère, forme 4 galettes, ce sera plus facile à retourner. Cuis à feu moyen, 10 minutes de chaque côté. Sers bien chaud.

Le petit truc : Avant de cuire ton mélange, ajoute dedans des herbes ha-

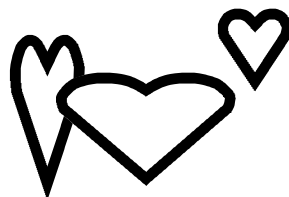
Livre enfant

"Mon papa et moi" de Ta-

dao Miyamoto, éd. Mango

C'est une partie de pêche entre un papa ours et son petit. Un de ces moments privilégiés au cours duquel peut surgir cette question profonde :

enfants



11

"Comment peux-tu être sûr que tu es vraiment mon papa ?".

Et le papa, un peu surpris, de répondre à hauteur d'enfant, simplement. Dans la réponse joliment maladroite de papa ours, il est question de ressemblance, de souvenirs et de beaucoup, beaucoup d'amour... Et n'est-ce pas dans ce registre-là que l'on répond le mieux aux attentes des petits ? Un album vraiment "craquant" pour son ton tellement juste et ses illustrations simplement tendres.

Loisirs enfants



ESPACE DES INVENTIONS

à LAUSANNE, tout en bas de la **Vallée de la Jeunesse**.

On peut s'y rendre en voiture, il y a un parc à Malley et il faut alors descendre la Vallée de la Jeunesse à pied, y a un autre parc à côté du centre funéraire près de la Maladière, l'Espace est alors à deux pas.

On peut aussi y accéder par les transports publics avec le Bus N° 2 ou avec le TSOL (Métro du Sud-Ouest Lausannois).

C'est un endroit vraiment passionnant pour petits et grands, bien qu'il s'adresse en premier lieu aux enfants dès 7 ans. C'est d'ailleurs le premier site scientifique de Suisse romande qui s'adresse aux enfants.

Une foule d'expériences et de jeux interactifs sont proposés. Les enfants sont accueillis par des étudiants qui leur font des démonstrations pour les expériences plus compliquées.

C'est un but de sortie sympa, auquel peut s'ajouter un passage sur les places de jeux de la Vallée de la Jeunesse.

Ouvertures: Me-je-ve, de 14h à 18h et Sa-di, de 11h à 17h

Prix des entrées: enfant, frs. 3.-
adulte, frs. 5.-

Tél: (021) 315 68 81

www. espace-des-inventions.ch

Livres

"Peut-on être une bonne mère ?"

Un livre de Christiane Olivier paru aux Éditions Fayard

Voici un titre qui ne pouvait pas passer inaperçu à nos yeux !

Nous ne contestons bien sûr pas le fait que beaucoup de femmes soient très certainement de bonnes mères, encore que, cela dépende du sens où il s'entend. Par contre, le mythe qu'une mère est forcément une bonne mère et, qu'il est impossible de lui faire le moindre reproche est encore largement rependu, notamment dans les milieux juridiques. Trop souvent c'est un préjugé qui joue au détriment de l'image du père.

L'auteur de ce livre est une femme et une mère de trois enfants. Christiane Olivier n'est pas une inconnue auprès des pères membres du Mouvement de la Condition Paternelle. Il y a cinq ans, elle était une des conférencières lors de la journée mémorable organisée par les MCP de Suisse Romande à Bassecourt dans le Jura.

Ses nombreux livres sont à chaque fois un plaidoyer pour le droit des enfants à un développement équilibré.

A travers des titres souvent empruntés à la mythologie, Christiane Olivier décrypte les dégâts causés par l'absence du père dans *Les fils d'Oreste* et *Petit livre à l'usage des pères*, elle analyse les mécanismes du pouvoir maternel dans *Les enfants de Jocaste*, *Les filles d'Ève* et ainsi que dans le dernier titre paru *Peut-on être une bonne mère ?* A cette question elle répond "non". Du moins pour ces mères qui, justement, se donnent bien de la peine pour faire tout juste. Du coup, elles sont trop présentes, anticipent les désirs de l'enfant avant même qu'il ne les ait exprimés, font le vide autour de "leur" petit chéri.

Christiane Olivier relève qu'aujourd'hui les pères entrent dans la danse mais les mères n'en veulent pas. Les femmes ont conquis maints domaines, mais refusent de céder un pouce dans la responsabilité de l'éducation.

Ce cri accusateur s'inscrit dans un mouvement plus général ; beaucoup de

féministes françaises de la première heure, comme la sociologue Évelyne Sullerot par exemple, estiment que les femmes n'ont pas forcément fait bon usage de la liberté acquise ces dernières décennies et qu'elles ont pris leurs enfants en otage.

Les recherches scientifiques actuelles explorent de plus en plus les liens qu'un bébé parvient à créer avec son entourage. D'après Mme Olivier, on sait aujourd'hui qu'un enfant reconnaît à l'odeur, au toucher, au son les diverses personnes qui le manipulent régulièrement, et ce même avant quatre mois. La présence de l'une de ces personnes connues suffit à le rassurer. Les mères seraient bien avisées d'en profiter pour se consacrer à d'autres centres d'intérêts.

Philippe Etter (diverses informations sont tirées d'un Hebdo paru en 2000)

Interview

Mamans débordées, pères mis à l'écart

Voici une interview de Christiane Olivier parut au mois de décembre 2000, dans le N° 51 de Coopération, à propos de son dernier livre "Peut-on être une bonne mère ?" .

Pourquoi malgré l'égalité entre hommes et femmes, l'enfant n'est-il toujours pas une véritable "œuvre" commune ?

Christiane Olivier. Les hommes gardent leurs privilèges sociaux et les femmes leurs privilèges familiaux. Des concessions se font de part et d'autre, mais nous ne sommes pas du tout arrivés à l'égalité dans la famille. Cela se voit très bien au moment d'un divorce, l'homme donne l'argent – ce qu'il sait faire – et la femme l'amour et la présence – ce qu'elle sait faire. *Les pères ne se sentent-ils pas assez responsables de leur enfant ? Sont-ils*

Interview (suite)

mis de

côté ?

Il y a du progrès. Heureusement, on voit de plus en plus de pères se balader dans les rues avec leur bébé sur le dos. Mon *Petit livre à l'usage des pères* s'est vendu à plus de 40'000 exemplaires. Cela démontre que ce sujet les taraude : les pères ont besoin de savoir à quel point leur présence est importante. Aucun psychanalyste ne leur avait dit jusqu'à présent leur influence sur l'inconscient de l'enfant jusqu'à quatre ans. Même pas Freud. Les femmes, elles, le savent depuis longtemps.

Le lien paternel se crée-t-il ou est-il inné ?

Tous les papas vous diront l'émotion indicible qu'ils ressentent à la naissance de leur enfant. Une émotion qui les marque et qui se tisse dès la naissance et les jours suivants. Ensuite, il est très important que le père change son bébé, s'occupe de sa toilette, qu'il le console quand il pleure, qu'il le berce, le prenne dans ses bras, l'embrasse. Ce sont des gestes essentiels pour entrer dans le monde du bébé. Les pères sont aussi doués que les mères pour cela. C'est pareil aussi pour tous les autres membres de la famille. Le petit enfant va adorer toutes les personnes qui s'occupent de lui.

A combien de personnes peut s'attacher un bébé ?

Le bébé va s'attacher à toutes les personnes qui tournent autour de lui et lui font les gestes de la vie. Cela peut être six, huit, même dix personnes différentes.

Les mères d'aujourd'hui se sentent coupables. De quoi ?

Elles se demandent si elles ont raison de se consacrer à leur job qui les rend indépendantes, ou si elles ne devraient pas retourner à la maison, faire du cocooning avec leur cher bébé. Aimantes, coupables, ambivalentes : elles ne savent plus quoi faire. On les remet tellement en question, à leur travail et dans leur famille ! J'ai écrit ce livre pour dire aux femmes : vous êtes intelligentes, vous savez faire des enfants, alors servez-vous de ces deux qualités sans vous culpabiliser.

A quel âge peut-on mettre un bébé à la crèche ?

Ecoutez, moi je suis considérée comme rétrograde en France. Beaucoup de

parents mettent leur enfant à la crèche dès trois mois et demi. C'est trop tôt ! L'idéal serait que pendant les huit premiers mois, **père et mère travaillent à mi-temps afin qu'il y ait toujours un des deux parents avec lui**. A partir de neuf mois, on peut très bien le mettre à la crèche.

Lors des divorces, les enfants vont presque toujours à leur mère. Quelles conséquences cela a-t-il pour les enfants ?

Cela aboutit à deux phénomènes qu'on observe actuellement : **la violence** qui augmente énormément et **l'homosexualité**. Et ça, **c'est parce qu'il n'y a pas assez d'hommes auprès des enfants**.

Vous remettez les claques à la mode, est-ce bien raisonnable ?

(Rire).... Si le petit enfant n'obéit pas, n'écoute pas ce que vous lui dites, vous pouvez lui donner une petite tape sur les fesses, sur la main, sur les genoux. Mais jamais si vous êtes en rage. Et surtout ne prenez pas, je vous en supplie, le pique-feu pour lui taper dessus !

Humour



MOTS D'ENFANTS

Comment choisir avec qui se marier ?

Il faut trouver quelqu'un qui aime les mêmes trucs. Si tu aimes le foot, elle devra aimer que tu aimes le foot et t'amener des chips et de la bière.

Alain, 10 ans

On ne décide pas vraiment avec qui on va se marier. Dieu décide tout bien avant et tu vois après qui il t'a collé.

Kirsten, 10 ans

Quel est le bon âge pour se marier ?

Le meilleur âge c'est 23 ans, parce que tu connais ton mari depuis au moins 10 ans.

Camille,

10 ans

Il n'y a pas de bon âge pour se marier. Il faut être stupide pour avoir envie de se marier.

Freddie, 6 ans

Qu'est ce que les gens font à un rendez-vous ?

Les rendez-vous, c'est pour s'amuser, et les gens devraient en profiter pour se connaître mieux. Même les garçons ont quelque chose d'intéressant à dire si tu écoutes assez longtemps.

Linette, 8

ans

Au premier rendez-vous, ils se disent des mensonges intéressants, comme ça ils sont d'accord pour avoir un deuxième rendez-vous.

Martin, 10 ans

Que ferais-tu si ton premier rendez-vous se passe mal ?

Je rentrerais à la maison et je ferais semblant d'être mort. Et j'appellerais les journaux pour leur demander d'imprimer que je suis mort.

Craig, 9 ans

Quand est-ce permis d'embrasser quelqu'un ?

Quand ils sont riches.

Pamela, 7 ans.

Est-il meilleur d'être célibataire ou marié ?

C'est mieux d'être célibataire pour les filles. Mais les garçons ont besoin de quelqu'un pour nettoyer.

Anita,

9 ans

Comment faire pour que ton mariage marche bien ?

Il faut dire à ta femme qu'elle est jolie, même si elle a l'air d'un

Que deviennent les enfants du divorce ?

Voici le résumé et les commentaires d'un article paru dans la revue "Sciences Humaines" il y a deux ans, (avril 1999, N° 93), et qui conserve toute son actualité.

Que le nombre des divorces grimpe continuellement n'est plus un secret pour personne. Mais est-ce que le choc provoqué par la séparation va entraîner des conséquences graves et durables sur l'équilibre psychologique de l'enfant ? L'inquiétude n'est pas nouvelle. Il y a plus d'un siècle des psychiatres et des criminologues français s'étaient penchés sur ce thème.

Ils concluaient alors qu'il existait un lien direct entre le divorce et les troubles du caractère et du comportement chez l'enfant, puis la délinquance chez l'adolescent.

Par la suite, la plupart des études se sont faites aux Etats-Unis. Des années 30 aux années 70-80, trois points étaient observés : les résultats scolaires, l'équilibre psychologique et l'équilibre émotionnel. On comparait ensuite les résultats entre les enfants de familles divorcées et non divorcées.

Mais à partir des années 70-80, les spécialistes ont pris conscience qu'il était très artificiel de rassembler sous catégorie "enfants de familles divorcées" des situations très différentes. De cette prise de conscience ont découlé principalement deux critiques à l'encontre des études précédentes.

La première critique est qu'il n'a pas été tenu compte de trois facteurs importants qui modifient l'impact du divorce.

- 1. La baisse du revenu**, les difficultés économiques consécutives au divorce jouent parfois un rôle plus important que la séparation
- 2. Le maintien ou non du lien avec les deux parents**
- 3. Le niveau de conflit parental**, quoi de commun entre un couple qui divorce après des années de violence et un autre qui le fait après avoir vécu longtemps côte à côte dans des "solitudes paisibles" ? Quoi de commun entre l'enfant qui sert d'otage dans le conflit parental, et celui qui ressent une entente relative au-delà des désaccords qui ont conduit au divorce ?

La deuxième critique porte sur le fait que toutes les études qui avaient été faites jusqu'alors ne tenaient pas compte de la situation des enfants avant le divorce.

Mais avant d'aller plus loin, il vaut la peine de s'arrêter un moment sur le

Que deviennent les enfants du divorce (suite)

point qui nous intéresse particulièrement : l'impact sur l'enfant du lien avec le parent non-gardien, puisqu'en général il s'agit du père.

L'article relève que l'absence des pères est souvent associée à un moindre équilibre psychologique chez les enfants, particulièrement les garçons. Mais cela est également observé dans les cas où le père vit dans la famille sans être véritablement disponible envers l'enfant.

Quand on sait que le divorce est généralement associé à une diminution de la quantité et de la qualité de la relation père-enfant, il y a lieu de s'interroger sur les moyens d'améliorer cette situation.

D'après une étude faite en France, cela s'explique essentiellement par trois raisons.

- La plus évidente à comprendre est **la distance géographique**
- La seconde est **la baisse du niveau socio-économique**; en effet ce point a une incidence très forte sur les relations des enfants avec leur père, dans les cas où le père peine à payer la pension alimentaire, la mère "utilise" le droit de visite en contre partie du versement de la pension
- La troisième raison est **le remariage**, qui impose généralement de nouvelles obligations parentales. L'étude montre que les liens hebdomadaires sont deux fois plus nombreux lorsque le père vit seul et, encore plus fréquent lorsque la mère n'est pas remariée

Autre point important à relever, plus encore que la quantité, c'est la qualité des interactions qui s'instaurent entre le père et ses enfants qui joue un rôle essentiel dans l'équilibre de ces derniers. Mais bien sûr, nous savons que ces deux points sont très liés, plus un père voit ses enfants souvent et plus une relation de qualité peut s'instaurer. D'ailleurs l'enquête relève aussi que beaucoup de pères ont une relation amicale et égalitaire avec leurs enfants plutôt qu'une relation parentale traditionnelle. Souhaitant que les visites soient agréables, ils hésitent à imposer une discipline et ont moins tendance à contrôler le comportement de leurs enfants. Or, le bien-être des enfants est meilleur lorsque les pères non gardiens maintiennent un contact de type parental (soutien, autorité) et participent à une variété d'activités avec leurs enfants

C'est un chercheur américain qui le premier, en 1982 déjà, avait mis en évidence que, bien plus que la séparation, c'est le conflit parental qui a une

Que deviennent les enfants du divorce (fin)

influence néfaste sur le comportement des enfants. Depuis, comme nous venons de le voir, de nombreuses études ont été faites. Les plus révélatrices sont celles qui, au départ, ne visaient pas les divorces, mais le développement de l'enfant sur des longues périodes allant jusqu'à plus de 10 ans. Ces études ont prévu des évaluations détaillées au fur et à mesure que les enfants grandissaient. Or plus du tiers des familles divorçaient durant le temps de l'enquête. Dans chaque cas les chercheurs arrivaient aux mêmes conclusions : les comportements agressifs, impulsifs, les relations difficiles entre parents et enfants étaient déjà présents bien avant les divorces. Au contraire, le divorce permet souvent d'apaiser certaines tensions. Ces enquêtes ne parlent malheureusement pas des couples qui vivent sans conflits, mais sans passion non plus et qui d'un jour à l'autre se séparent. Comment les enfants le vivent-ils ? Se sentent-ils plus heureux et plus en sécurité avec leurs parents vivant sans amour ensemble sous le même toit, ou avec leurs parents séparés mais à nouveau passionnés par la vie ? Peut-être que ce sera le sujet d'une prochaine enquête ...

Un dernier point, l'article mentionnait encore certaines études qui se sont penchées sur les enfants issus de familles divorcées jusqu'à l'âge adulte. Il semble que l'on retrouve des troubles tels que la dépression, l'anxiété, les phobies et les obsessions qui peuvent s'expliquer par le divorce. Il a également été constaté que certaines de ces personnes avaient peur de s'engager, peur de répéter le mariage malheureux de leurs parents ou au contraire culpabilisaient de réussir une vie conjugale que leurs parents n'avaient pas réussie. Mais nombre de ces études sont critiquables car elles ne comparent pas ces observations à celles que l'on pourrait faire sur des personnes issues de familles intactes mais vivant en conflit, ouvert ou caché. Il se pourrait que les troubles que l'on observerait soient les mêmes, voire plus prononcés encore...

La famille de A à Z

Cette rubrique est tirée d'une série d'émissions radio, où le sociologue de la famille Jean Kellerhals passe en revue tous les domaines de la famille contemporaine. On peut retrouver ces interviews sur un CD, disponible à la Boutique TSR. tél. 0848 828 818

U comme Utopie

On trouve dans les feuilletons télévisés, les magazines, les romans populaires, une quantité d'images de couples, de modèles qui nous montrent comment bien faire pour être heureux, comment être en famille. Une étude que nous avons menée il y a quelques années sur les photos-romans nous avait permis de mettre en évidence quelques règles essentielles à ces "utopies conjugales".

Eliminer tout autre but que soi-même.

Les amants ne doivent pas montrer d'intérêt, de passion pour autre chose qu'eux-mêmes. Ils doivent se regarder les yeux dans les yeux et ne surtout pas regarder ensemble dans la même direction. Ils vivent dans une sorte d'idéal de fusion borné aux deux conjoints.

L'apparition et la disparition de l'Amour est "magique".

L'amour qui éventuellement unit les deux amants, apparaît et disparaît sans qu'ils aient éventuellement une prise là-dessus, sans qu'ils n'y puissent quoi que ce soit. L'idée de travailler une relation, de la construire, de la vouloir simplement, l'idée d'effort est complètement absente. C'est toujours un événement ou une personne extérieure qui fait que la relation se poursuit ou s'arrête. Agir sur soi, sur sa relation n'est pas possible. Il faut que les "dieux" gèrent votre destin.

Le langage de l'Amour est très codifié.

Tous les baisers, toutes les marques de jalousie, de colère, de tendresse se disent et se montrent de manière très stéréotypée, de telle sorte que l'on en vient à croire qu'être amoureux c'est suivre ces codes préétablis. S'embrasser comme sur les images plutôt que d'inventer ses propres codes.

A quoi reconnaît-on que l'on est amoureux ? Au fait que l'on s'embrasse, qu'on est en colère, qu'on est jaloux comme sur les images. Le langage préexiste à l'invention des amants.

Le lieu, l'époque, l'entourage des amants n'a pas d'importance.

Les gens, surtout les femmes, n'ont souvent pas de profession identifiable. La ville pourrait se situer n'importe où. Qu'importe l'époque, qu'importe les circonstances où vous vivez, seul vous-même comptez et vous pourrez être heureux et pourrez communiquer dans n'importe quel contexte.

Bien-sûr de tels modèles ne peuvent fonctionner que comme utopie. On s'y réfugie pour s'inventer une identité ou bien, plus grave, on disqualifie sa vie quotidienne au nom de ces modèles. Le plus sain serait de s'en moquer, mais ils sont tellement présents que l'on en vient des fois à se demander si on arrive encore à se retrouver soi-même .

Résumé fait par Philippe Etter

Courrier du lecteur

Un article vous fait réagir, vous avez envie de vous exprimer sur l'éducation des enfants ou la condition de père, de parents...

N'hésitez pas! Cette rubrique est pour vous

Si vous trouvez des articles susceptibles de nous intéresser, ou si vous avez envie d'en écrire, envoyez-les à l'adresse qui se trouve au dos du journal, ou par e-mail à damicoetter@hotmail.com

D'avance merci !

adam, père au foyer (de Brian Basset, paru dans Humour Libre chez Dupuis)

Agenda

- Dimanche 17 juin 2001 Fête des Pères
- Jeudi 20 sept, 2001 20h, Buffet de la Gare à Bex
Réunion des groupes de travail du MVCP
- Jeudi 18 octobre 2001 20h, Buffet de la Gare à Bex
Réunion des groupes de travail du MVCP
- Jeudi 15 nov. 2001 19h, Buffet de la Gare à Bex
Réunion des groupes de travail du MVCP
20h, Buffet de la Gare à Bex
Assemblée générale du MVCP
- Jeudi 13 déc. 2001 20h, Buffet de la Gare à Bex
Réunion des groupes de travail du MVCP

Chaque personne intéressée est cordialement invitée à l'une ou l'autre des réunions des groupes de travail du MVCP

Cet automne l'AJCP prévoit d'organiser une conférence intitulée:
"Allégations d'abus sexuels dans des contextes de séparation parentale"
avec le Dr. Pierre Bensussan, psychiatre à Paris, spécialiste de la question.
Pour tous renseignements, tél de l'AJCP: (032) 426 79 25

Permanence MVCP-Valais

Le numéro de
téléphone du MVCP est le:

0878 / 802 903

Il existe une permanence téléphonique, où un membre du comité
vous répondra tous les:

mercredis et dimanches de
18H00 à 20H00

En dehors de ces heures les appels sont déviés à la Main Tendue où

Bulletin d'inscription

Si vous désirez vous abonner au journal, ou si vous désirez devenir membre du MVCP, nous vous prions de nous retourner le bulletin ci-dessous, par courrier. Par avance, nous vous remercions de votre soutien.

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____
Localité _____
Téléphone privé _____
Téléphone prof. _____
E-mail _____
Situation familiale _____
Remarques _____

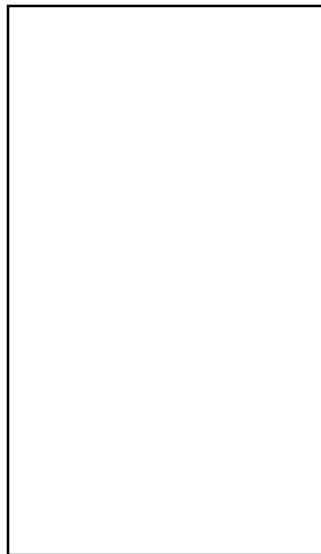
Abonnement au journal pour 1 an Fr 20.-
 Adhérer au mouvement
 - frais d'inscription Fr 20.-
 - cotisations annuelles Fr 50.-
 (y-compris journal)
 Parrainer le MVC Fr _____
 De plus amples renseignements

Cocher ce qui convient et retourner le bulletin au :

MVCP
 Case postale
 1870 Monthey 2 Ville



Expéditeur :
MVCP
Case postale
1870 Monthey 2 Ville



Le **JOURNAL DES PERES** est le bulletin d'information du **Mouvement Valaisan de la Condition Paternelle**. Ce bulletin contient différents articles parus dans la presse romande concernant les pères, leur relation avec leurs enfants, leur relations avec la mère de leurs enfants et sur la place occupée par les enfants dans la famille et dans le divorce. Le bulletin renseigne également sur l'évolution de la justice concernant le droit des pères. Il contient aussi diverses rubriques : livres, recettes, humour, courrier des lecteurs, etc.

Le **JOURNAL DES PERES** est distribué à tous les membres du Mouvement ainsi que dans les offices médico-sociaux, les offices des mineurs, les études d'avocats, les paroisses et les tribunaux du canton du Valais.

Buts poursuivis par le MVCP

- ◆ Souligner le rôle de chacun des parents dans l'éducation des enfants
- ◆ Conseiller et soutenir les pères désireux de s'engager dans l'éducation de leurs enfants
- ◆ Dans les cas de divorce ou de séparation, dénoncer les inégalités dont sont victimes les pères et les enfants lors de l'attribution de la garde, de l'autorité parentale et du droit de visite
- ◆ Favoriser une relation égale entre père et mère pour le bien de l'enfant malgré la séparation et le divorce
- ◆ Promouvoir une médiation familiale pour résoudre les conflits lors d'un divorce
- ◆ Obtenir un changement de mentalité des institutions à l'égard des pères conscients de leur responsabilité parentale

Tarif des publicités

Page entière	Fr:	100.-
Demi page	Fr:	50.-
Quart page	Fr:	30.-

Tirage

300 exemplaires

L'équipe de rédaction

Réalisation	Philippe Etter
Rédaction	Philippe Etter Philippe Fernandès
Impression	François Albertini
Correction	Sabine d'Amico